

# INFOS MIGRATIONS

## LES PRIMO-ARRIVANTS EN 2019, UN AN APRÈS LEUR PREMIER TITRE DE SÉJOUR :

### PREMIERS RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ELIPA 2

*En France métropolitaine, près de 120 000 personnes ont obtenu un premier titre de séjour (hors motif étudiant) d'au moins un an en 2018, dont 59 300 dans les dix départements les plus peuplés par les primo-arrivants. L'enquête Elipa 2, représentative de ces dix départements, permet de mieux connaître cette population.*

*La situation sur le marché du travail, l'accès au logement et l'acquisition de la langue française diffèrent fortement, notamment selon le sexe et le motif d'admission au séjour. Venir en France est souvent un choix déterminé par des liens préexistants avec la France avant même la migration, choix confirmé par une volonté affichée de vouloir s'y installer définitivement.*

Virginie Jourdan et Marie Prévot, DSED

#### Des primo-arrivants majoritairement issus de la migration familiale

L'enquête Elipa 2 est représentative des 59300 primo-arrivants (Définitions) qui ont obtenu, en 2018, un premier titre de séjour d'au moins un an, hors

motif étudiant, dans l'un des dix départements de l'enquête (Source) [1]. Plus de la moitié de ces primo-arrivants viennent en France dans le cadre d'une migration familiale (Figure 1). Ils rejoignent un membre de leur famille de nationalité française (22 %) ou étrangère (20 %), ou bien bénéficient d'un

titre « liens personnels et familiaux » (14 %) (Définitions). Deux personnes sur dix obtiennent un titre de séjour pour un motif humanitaire, essentiellement des réfugiés (13 %) (Définitions) et des bénéficiaires d'une protection subsidiaire (4 %) (Définitions). Les primo-arrivants issus de la migration professionnelle constituent 18 % des titres de séjour. Ce sont, pour la quasi-totalité, des salariés.

La précédente enquête a montré que les parcours d'intégration étaient étroitement liés au sexe [2]. Les primo-arrivants, majoritairement des hommes (54 %), sont jeunes : les trois quarts ont entre 18 et 39 ans lors de l'enquête. Plus précisément, un tiers a entre 18 et 29 ans. Les deux tiers sont originaires d'Afrique, dont un tiers du Maghreb et un quart d'Afrique subsa-

#### 1 Motifs d'admission au séjour des primo-arrivants selon le sexe

Nombre de titres	Hommes	Femmes	Ensemble	Nombre de titres
	32 140	27 160	59 300	
Migration professionnelle	26	8	18	10 800
Migration familiale	44	69	55	32 900
Famille de Français	20	25	22	13 000
Membre de famille	10	31	20	11 700
Liens personnels et familiaux	14	14	14	8 200
Migration humanitaire	23	16	20	11 800
Motifs divers	6	7	6	3 800
Total	100	100	100	59 300

Champ : Départements de l'Île-de France hors Seine-et-Marne, les Bouches-du-Rhône, le Nord et le Rhône. Primo-détenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2018, hors étudiants.

Lecture : 26 % des hommes primo-arrivants sont admis en 2018 au motif administratif de la migration professionnelle.

Source : DSED, ministère de l'intérieur, enquête Elipa 2 (2019).

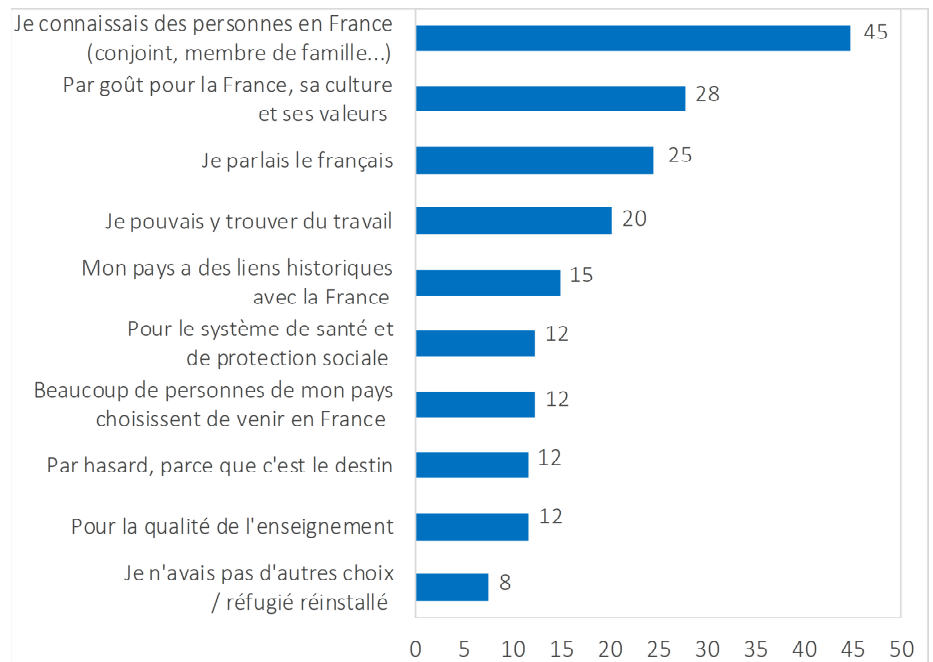
harienne. Les personnes originaires d'Asie représentent environ un quart des primo-arrivants.

Les femmes obtiennent leur titre de séjour plus rapidement que les hommes. Elles viennent plus fréquemment dans le cadre de la migration familiale. Le titre « membre de famille » leur est trois fois plus souvent délivré qu'aux hommes. Cela s'explique probablement par le fait que, de manière générale, dans un couple, l'homme migre souvent avant sa conjointe et cette dernière le rejoint une fois qu'il est installé [3]. A l'inverse, les hommes viennent plus souvent pour les deux autres motifs : un quart dans le cadre de la migration professionnelle et un quart pour une migration humanitaire.

Obtenir un titre de séjour en 2018 ne signifie pas nécessairement être arrivé en France la même année. Seulement trois personnes interrogées sur dix sont arrivées en France en 2017 ou en 2018. Les périodes d'arrivée en France diffèrent selon le motif du premier titre de séjour. Près d'un « membre de famille » sur deux, motif surreprésenté chez les femmes, est arrivé en 2017 ou en 2018. A l'inverse, près de quatre personnes sur dix disposant d'un titre « liens personnels et familiaux » déclarent être arrivées avant 2010 en France, soit plus de neuf ans avant d'obtenir leur premier titre de séjour. La grande majorité des personnes admises en 2018 dans le cadre d'une migration humanitaire, parmi lesquelles les hommes sont surreprésentés, sont arrivées en France entre 2014 et 2016, soit deux à quatre ans avant d'obtenir leur titre.

Comme ce qui est observé au niveau de la France métropolitaine [4], d'autres caractéristiques diffèrent selon le motif d'admission au séjour. Les personnes issues de la migration humanitaire sont plus jeunes que celles

## 2 Raisons du choix de la France par rapport à un autre pays des primo-arrivants



Champ : Départements de l'Île-de France hors Seine-et-Marne, les Bouches-du-Rhône, le Nord et le Rhône. Primo-détenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2018, hors étudiants.

Lecture : 45 % des primo-arrivants répondent que connaître des personnes en France (conjoint, membre de famille...) a joué dans leur choix de venir s'installer en France.

Source : DSED, ministère de l'intérieur, enquête Elipa 2 (2019).

issues de la migration familiale ou professionnelle. Bien que les personnes originaires du Maghreb constituent 45 % de la migration familiale, elles sont sous-représentées dans la catégorie « liens personnels et familiaux » (25 %) et surreprésentées dans la catégorie « famille de Français » (57 %). Elles représentent trois personnes sur dix de la migration professionnelle et moins de 5 % de la migration humanitaire. Les personnes originaires d'Asie sont, à l'inverse, largement surreprésentées parmi les primo-arrivants humanitaires et économiques et sous-représentées dans la migration familiale.

### Des liens préexistants avec la France avant la migration

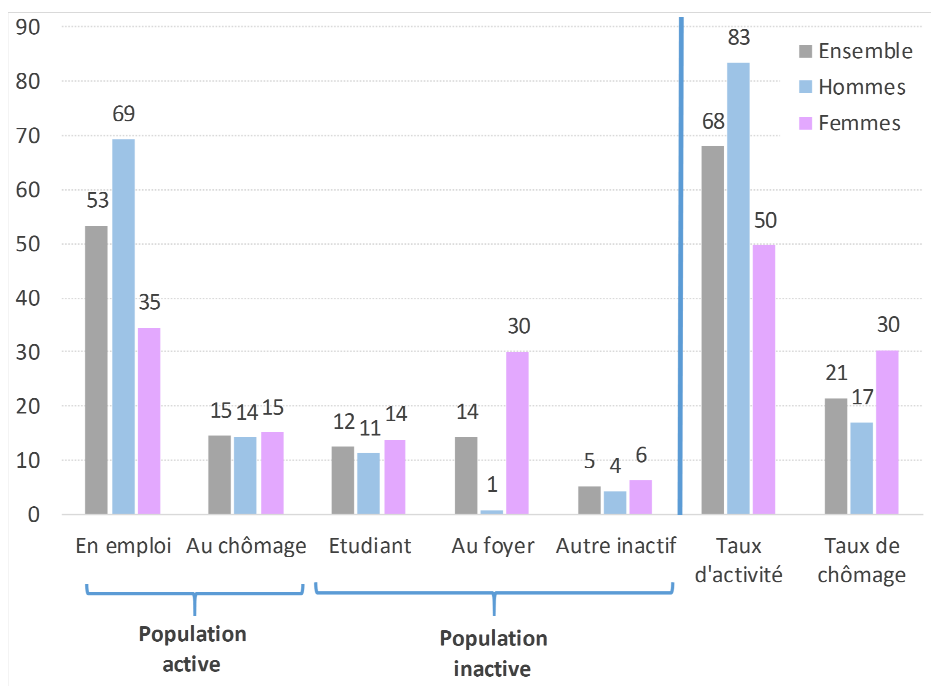
Près de 20 % des primo-arrivants déclarent avoir vécu au moins un an dans un autre pays que leur pays d'origine avant d'arriver en France. C'est le cas notamment des personnes issues de la migration humanitaire (25 %). A

l'inverse, cette part est plus faible pour les personnes disposant d'un titre pour motif familial (17 %).

« Pour changer de vie », « pour trouver un travail, améliorer la situation professionnelle », « pour échapper à l'insécurité, à une guerre ou des troubles politiques » et « pour accompagner et rejoindre un conjoint » sont les raisons du départ du pays d'origine les plus souvent citées, quel que soit leur ordre d'importance. Cependant les raisons les plus souvent citées ne sont pas nécessairement celles jugées les plus importantes.

L'analyse de la raison jugée principale met en exergue des résultats étroitement liés au motif d'admission au séjour et au sexe. Ainsi, 64 % des bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés et protection subsidiaire) indiquent avoir quitté leur pays « pour échapper à l'insécurité, à une guerre ou des troubles politiques », contre 20 % pour l'ensemble des primo-

### 3 La situation par rapport à l'activité des primo-arrivants en 2019 selon le sexe au séjour des primo-arrivants en 2018



Champ : Départements de l'Île-de-France hors Seine-et-Marne, les Bouches-du-Rhône, le Nord et le Rhône.

Primo-détenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2018, hors étudiants.

Lecture : 53 % des primo-arrivants sont en emploi en 2019.

Source : DSED, ministère de l'intérieur, enquête Elipa 2 (2019).

Note : Les personnes en emploi comprennent aussi les personnes exerçant des petits boulots (environ 2 %).

arrivants. Cette raison est principalement citée par les hommes (26 %), surreprésentés dans cette catégorie. Par ailleurs, 18 % des primo-arrivants ont quitté leur pays d'origine pour accompagner ou rejoindre leur conjoint, notamment les personnes issues de la migration familiale (29 %). Les femmes, surreprésentées dans ce dernier motif, citent plus souvent cette raison que les hommes (respectivement 30 % et 7 %).

Le choix de la France, par rapport à un autre pays, s'explique essentiellement par des liens préexistants avec la France. Connaître des personnes en France a influencé 45 % des primo-arrivants (Figure 2). C'est particulièrement le cas des femmes (54 %) et des personnes admises au motif familial (56 %). Quel que soit le motif d'admission au séjour, le « goût pour la France, sa culture et ses valeurs » a joué un rôle important dans le choix de la France. Le fait de parler français

semble plus particulièrement important pour les migrations professionnelles et familiales. En revanche, 22 % des bénéficiaires de la migration humanitaire déclarent ne pas voir eu le choix de leur pays d'accueil.

#### Des primo-arrivants présents sur le marché du travail

Près de sept primo-arrivants sur dix ayant obtenu leur premier titre de séjour en 2018 sont présents sur le marché du travail en 2019 (taux d'activité de 68 %), qu'ils soient en emploi (53 %) ou au chômage (15 %) (Figure 3). Le taux de chômage (Définitions) est élevé (21 %). Parmi les inactifs, on dénombre un certain nombre d'étudiants venus en France pour un autre motif (Source) mais y suivant leurs études : c'est le cas de 12 % des primo-arrivants. Enfin, 14 % sont au foyer en 2019.

Ce constat sur l'ensemble des primo-arrivants cache de fortes disparités

entre les hommes et les femmes. La forte présence sur le marché du travail (en emploi ou au chômage) concerne en réalité les hommes : 83 % sont en activité contre 50 % des femmes. Le taux de chômage est presque deux fois plus important pour les femmes. Ces différences d'intégration sur le marché du travail s'expliquent notamment par le fait qu'une proportion importante des femmes sont au foyer : cela concerne près de trois primo-arrivantes sur dix en 2019, contre un homme sur 100.

Plus largement, la difficile intégration sur le marché du travail des primo-arrivants trouve plusieurs explications : une stabilité administrative de leur présence en France encore nouvelle, un diplôme moins élevé que pour l'ensemble de la population, une faible durée de présence sur le marché du travail français, une moindre aisance en français pour une partie des primo-arrivants [5]. Ces obstacles freinant l'accès à l'emploi et l'intégration sur le marché du travail devraient s'estomper dans les années à venir. En effet, la durée de présence sur le marché du travail, la connaissance du fonctionnement du marché du travail français, l'aisance en français sont autant de déterminants qui s'amélioreront avec la durée de présence. C'est en tout cas ce qui avait été observé pour les bénéficiaires du CAI de 2009, interrogés lors de la première enquête Elipa réalisée en 2010, 2011 et 2013 [6]. Par ailleurs, en ce qui concerne les personnes au foyer, les trois quarts ont déclaré souhaiter trouver un emploi ou s'installer à leur compte dans les trois années à venir. Les deux prochaines interviews de l'enquête Elipa 2 prévues en 2020 et 2022 renseigneront sur la réalisation ou non de ces projets d'intégration du marché du travail.

La présence sur le marché du travail diffère fortement selon le motif d'ad-

mission au séjour. Comme attendu, quel que soit le sexe, la quasi-totalité des primo-arrivants issus de la migration professionnelle sont en emploi. Les personnes issues de la migration familiale, et plus encore celles issues de la migration humanitaire (**Encadré**), sont moins présentes sur le marché du travail en 2019.

### Les primo-arrivantes plus diplômées

Parmi les primo-arrivants, les niveaux de scolarisation diffèrent nettement selon le sexe : 23 % des femmes sont sans diplôme et 35 % sont diplômées du supérieur. Ces proportions sont respectivement de 30 % et 25 % pour les hommes. Mais ces avantages ne se répercutent pas sur le marché du travail. A diplôme égal, les femmes sont systématiquement moins souvent actives (en emploi ou au chômage) et plus souvent au chômage que les hommes. Les écarts sont importants quel que soit le diplôme. Ce sont cependant surtout les femmes titulaires d'un diplôme correspondant à un CEP, un CAP ou un BEP et, dans une moindre mesure, d'un diplôme universitaire de premier cycle qui pâtissent d'un taux de chômage particulièrement élevé.

### Trois primo-arrivants sur dix hébergés par un particulier

Les primo-arrivants sont majoritairement locataires en 2019. Plus d'un primo-arrivant sur deux réside en 2019 dans un logement locatif, notamment du secteur privé : 37 % des primo-arrivants sont locataires dans le secteur privé et 20 % dans le secteur social (**Figure 4**).

Les locataires du secteur privé sont particulièrement surreprésentés chez les personnes arrivées récemment en France ou disposant d'un titre de séjour au motif de la migration professionnelle. Ainsi, 49 % des personnes arrivées depuis moins de deux ans en

## Encadré

### Les réfugiés sur le marché du travail

Les personnes admises en France en 2018 dans le cadre de la migration humanitaire interrogées dans l'enquête Elipa 2 représentent 20 % des primo-arrivants. Il s'agit principalement de réfugiés et apatrides (13 %), de personnes bénéficiaires de la protection subsidiaire (4 %) et d'étrangers malades (3 %). Par facilité de langage, les réfugiés désignent ci-après les deux premières catégories, à savoir les réfugiés, apatrides et bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Avant la migration, leurs principaux indicateurs d'intégration sur le marché du travail (taux d'activité, taux de chômage) étaient proches de ceux des autres primo-arrivants. En revanche, que ce soit à leur arrivée en France ou en 2019, ces mêmes indicateurs sont plus défavorables pour les réfugiés (**figure ci-dessous**). Ces résultats se vérifient aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Toutefois, en comparaison des autres primo-arrivants, une plus grande partie des réfugiés a passé moins de cinq ans en France avant d'obtenir son titre, ce qui peut avoir un impact sur leur intégration.

#### Taux d'activité et taux de chômage avant la migration et en 2019

	Réfugiés	Autres primo-arrivants
<b>Taux d'activité</b>		
Avant la migration	59	61
En 2019	64	69
<b>Taux de chômage</b>		
Avant la migration	5	4
En 2019	34	19

Champ : Départements de l'Île-de France hors Seine-et-Marne, les Bouches-du-Rhône, le Nord et le Rhône. Primo-détenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2018, hors étudiants.

Lecture : 64 % des réfugiés sont actifs en 2019, contre 69 % pour les autres primo-arrivants.

Source : DSED, ministère de l'intérieur, enquête Elipa 2 (2019).

Notes : Les personnes en emploi comprennent aussi les personnes exerçant des petits boulots. Les réfugiés regroupent les réfugiés et apatrides ainsi que les personnes bénéficiaires d'une protection subsidiaire.

Les caractéristiques socio-démographiques des réfugiés sont aussi susceptibles d'expliquer une partie de ces écarts : un niveau d'éducation plus faible (quatre sur dix sans diplôme et moins de deux sur dix diplômés du supérieur), des origines moins souvent francophones induisant une faible aisance en français. Par ailleurs, lorsqu'ils étaient demandeurs d'asile, statut précédant celui de réfugié, l'accès au travail salarié n'était pas autorisé lors des neuf premiers mois de la demande d'asile (les six premiers mois depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019), ce qui est susceptible de retarder leur intégration sur le marché du travail. La première enquête Elipa a démontré que trois ans après leur statut, les réfugiés, aussi bien les hommes que les femmes, observaient des indicateurs d'accès au marché du travail identiques à ceux des autres primo-arrivants [7]. Il semblerait donc que les réfugiés rattrapent dans les années suivantes les autres primo-arrivants. Les deuxième et troisième interrogations de l'enquête Elipa 2 prévues en 2020 et en 2022 permettront de vérifier cela.

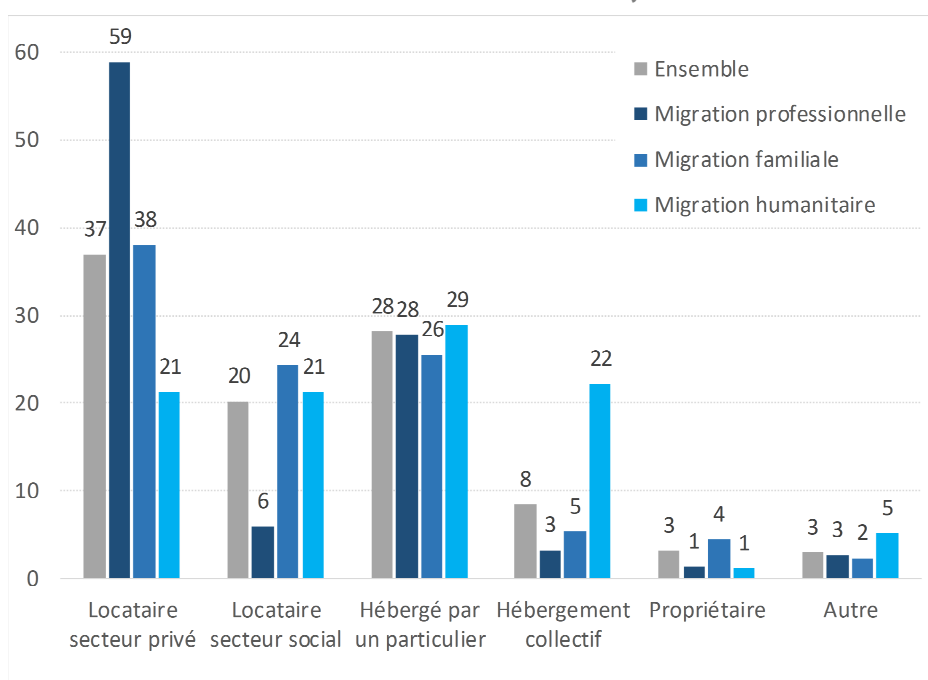
France sont locataires dans le secteur privé, 59 % pour les personnes disposant d'un titre pour motif professionnel, contre 37 % pour l'ensemble des primo-arrivants.

Les femmes sont plus souvent locataires du secteur social que les hommes. Une grande proportion

d'entre elles rejoignent un conjoint, établi depuis plus longtemps en France et disposant déjà d'un logement, notamment dans le secteur social [8].

Une part importante des primo-arrivants ne dispose pas de logement autonome. Près de trois sur dix sont hébergés par un particulier (de la fa-

#### 4 Logement des primo-arrivants en 2019 selon le motif d'admission au séjour

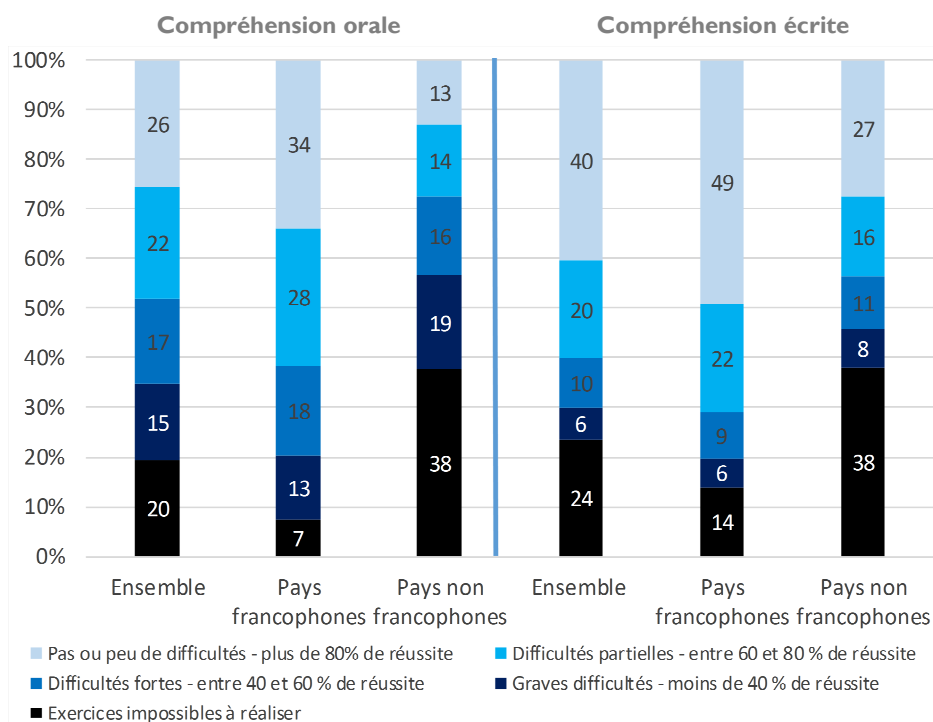


Champ : Départements de l'Île-de France hors Seine-et-Marne, les Bouches-du-Rhône, le Nord et le Rhône. Primo-détenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2018, hors étudiants.

Lecture : 57 % des primo-arrivants sont locataires en 2019 : 37 % d'entre eux sont locataires du secteur privé et 20 % sont locataires du secteur social.

Source : DSED, ministère de l'intérieur, enquête Elipa 2 (2019).

#### 5 Compréhension orale et écrite des primo-arrivants selon l'origine francophone (ou non)



Champ : Départements de l'Île-de France hors Seine-et-Marne, les Bouches-du-Rhône, le Nord et le Rhône. Primo-détenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2018, hors étudiants.

Lecture : 20 % des primo-arrivants ayant obtenu leur titre en 2018 n'ont pas réalisé dans leur intégralité les exercices de compréhension orale. Cette part s'élève à 24 % pour les exercices de compréhension écrite.

Source : DSED, ministère de l'intérieur, enquête Elipa 2 (2019).

mille ou des amis). C'est un peu plus souvent le cas pour les hommes. À titre de comparaison, dans l'enquête Logement 2013 de l'Insee, la part des personnes immigrées âgées de 18 à 60 ans hébergées par de la famille ou des amis est inférieure à 2 %, aussi bien pour l'ensemble des immigrés que pour les immigrés originaires des pays tiers [9]. Par ailleurs, moins d'un primo-arrivant sur dix vit dans un hébergement collectif, c'est-à-dire un centre d'hébergement, un foyer de travailleurs migrants ou une résidence sociale. Cette situation concerne deux fois plus les personnes issues de la migration humanitaire, plus de deux sur dix vivent dans un hébergement collectif.

Comme l'avait démontré la première édition de l'enquête Elipa, cette situation devrait évoluer avec le temps. Les primo-arrivants ont une mobilité résidentielle forte les premières années suivant l'obtention de leur premier titre de séjour [9]. Plus d'une personne sur deux avait déménagé au moins une fois entre 2010 et 2013. Ce déménagement intervenait assez rapidement puisque 26 % des personnes avaient déménagé entre 2010 et 2011, notamment pour accéder à un logement autonome [10].

#### Une aisance en français liée à la langue parlée pendant l'enfance

L'enquête Elipa 2 propose deux exercices visant à mesurer la performance en compréhension orale et écrite des primo-arrivants. Ces exercices sont issus du module ANLCI (module de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme) de l'enquête IVQ (Information et vie quotidienne) de l'Insee réalisée en 2011 [11, 1].

Les résultats font apparaître que 20 % des primo-arrivants se trouvent en extrême difficulté pour la compréhension orale et 24 % pour la compréhension écrite (Figure 5). A l'autre extrémité de l'échelle des performances, la part des primo-arrivants n'ayant pas ou



peu de difficultés est plus importante pour la compréhension écrite que pour la compréhension orale (respectivement 40 % et 26 %).

Si les résultats sont proches pour la compréhension orale quel que soit le sexe, les femmes réussissent mieux la compréhension écrite : elles réalisent plus fréquemment l'exercice dans son intégralité et obtiennent de meilleurs résultats que les hommes.

Ces résultats doivent être mis en regard d'autres caractéristiques (niveau d'études, langue parlée dans l'enfance, pays d'origine...) [11]. Ainsi, le fait d'avoir parlé le français, au moins partiellement, pendant l'enfance impacte fortement ces résultats. Les personnes n'ayant parlé, pendant l'enfance, que dans une langue étrangère sont 30 % à ne pas être en mesure de réaliser les exercices de compréhension orale et 33 % pour la compréhension écrite. Ce résultat est encore plus marqué pour les primo-arrivants originaires d'un pays non francophone (38 % pour les deux exercices). A l'inverse, cette part tombe à 7 % à l'oral pour les personnes originaires d'un pays francophone (**Définitions**) et 14 % à l'écrit.

### Un souhait de s'installer en France très marqué

Plus de trois personnes sur quatre déclarent souhaiter rester définitivement en France, notamment parmi les personnes arrivées depuis plus de deux ans ou celles admises en France pour motif humanitaire. Cette volonté se traduit également par le fait que 84 % des primo-arrivants déclarent souhaiter devenir français parce que « leur vie est en France » pour plus de la moitié d'entre eux.

Enfin, les primo-arrivants semblent plus satisfaits de leur vie actuelle que de celle dans leur pays d'origine. Lorsqu'il leur est demandé de noter entre 0 et 10 leur satisfaction de leur

vie au pays d'origine et de leur vie en France au moment de l'enquête, 56 % donnent une note supérieure ou égale à 6 sur 10 pour leur vie dans le pays d'origine et 76 % pour leur vie en France en 2019.

### Définitions

**Primo-arrivant** (ou primo-détenteur) : personne originaire d'un pays tiers à l'Union européenne des vingt-huit (UE28), l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein et la Suisse disposant d'un premier titre de séjour d'au moins un an attribué en 2018. Dans cette étude, les primo-arrivants disposant d'un titre de séjour « étudiant » sont exclus de cette appellation.

**Famille de Français** : personnes ayant un lien familial avec un Français, c'est-à-dire les conjoints de Français, les parents d'enfants français ainsi que les enfants étrangers d'un ressortissant français ou à charge de Français et les ascendants à charge d'un Français ou de son conjoint.

**Membre de famille** : se décompose en cinq catégories :

- le regroupement familial qui permet au ressortissant étranger régulièrement installé en France d'être rejoint, sous réserve de remplir certaines conditions (de logement et de ressources notamment) par les membres de sa famille (son conjoint et ses enfants mineurs) ;
- les membres de famille d'un ressortissant de l'Union européenne ;
- les membres de famille du titulaire de titres de séjour « passeport talent » ;
- les conjoints d'étrangers en situation régulière (admission exceptionnelle au séjour) ;
- les parents d'enfants scolarisés (admission exceptionnelle au séjour).

**Liens personnels et familiaux** : étrangers n'entrant dans aucune autre catégorie de l'immigration familiale mais dont les liens privés et familiaux en

France justifient la délivrance d'un titre de séjour.

**Réfugié** : personne qui s'est vu octroyer une protection par l'Ofpra sur le fondement de l'article 1, A, §2 de la Convention de Genève (asile conventionnel) ou du quatrième alinéa du Préambule de la Constitution de 1946 (asile constitutionnel).

**Protection subsidiaire** : est accordée à une personne qui ne remplit pas les conditions d'octroi du statut de réfugié mais qui établit qu'elle est exposée dans son pays à l'une des menaces graves énumérées à l'article L.712-1 du CESEDA (peine de mort, torture, peines ou traitements inhumains ou dégradants ; s'agissant d'un civil, menace grave, directe et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence généralisée résultant d'une situation de conflit armé interne ou international).

**Pays francophones** : les pays retenus comme francophones dans Elipa 2 sont les pays du champ de l'enquête dans lesquels le français est soit l'une des langues officielles, soit couramment parlé selon les estimations de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Centrafrique, Comores, Congo, Cote d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Ile Maurice, Liban, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Mali, Niger, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu.

**Taux de chômage** : pourcentage de personnes se déclarant en recherche d'emploi parmi la population active (en emploi - y compris les petits boulots - ou à la recherche d'un emploi).

**Taux d'activité** : le pourcentage de personnes actives, c'est à dire en emploi (y compris petits boulots) ou à la recherche d'un emploi, parmi la population.

### Source utilisée

L'Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Personnes admises au séjour) – Elipa 2 concerne l'ensemble des étrangers, âgés de 18 ans ou plus, ressortissants des pays tiers à l'Union européenne des vingt-huit (UE28), l'Islande, la Norvège, le Lichtenstein et la Suisse, auxquels a été délivré un premier titre de séjour d'au moins un an en 2018, à l'exclusion des titres étudiants. L'enquête a été réalisée dans les dix départements de la France métropolitaine dans lesquels les primo-arrivants sont les plus nombreux : Bouches-du-Rhône (13), Nord (59), Rhône (69), Paris (75), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95).

En 2018, en France métropolitaine, 118 928 premiers titres de séjour d'au moins un an (hors étudiants) ont été délivrés. L'enquête Elipa 2 est représentative des 59 294 primo-arrivants résidant dans l'un des dix départements de l'enquête.

Ces personnes sont interrogées à trois reprises : en 2019, 2020 et 2022. Elipa 2 a pour objectif de suivre le parcours d'intégration des personnes interrogées à travers l'acquisition de la langue française, l'accès à l'emploi, au logement et la vie sociale ; ainsi que, pour ceux qui l'auraient suivi, la satisfaction et l'évaluation du dispositif d'accueil mis en place par le ministère de l'intérieur qu'est le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR).

Ces interrogations se déroulent en entretiens en face-à-face d'une durée moyenne d'une heure. Elles sont réalisées en dix langues par des enquêteurs bilingues, en français ou dans l'une des

neuf langues étrangères de l'enquête : arabe, anglais, bengla, chinois, espagnol, russe, soninké, turc et tamoul.

Cette enquête est financée à 75 % par le Fonds Asile, Migration et Intégration de l'Union Européenne (FAMI) et à 25 % par le ministère de l'intérieur. Son pilotage a été confié à la Division des Enquêtes et des Etudes Statistiques (DEES) du Département des Statistiques, des Etudes et de la Documentation (DSED), service statistique ministériel du ministère de l'intérieur.

Une première édition de l'enquête Elipa avait déjà été réalisée en 2010, 2011 et 2013. Il s'agissait de la première opération scientifique permettant un suivi de cohorte en trois vagues de primo-arrivants auxquels venait d'être délivré un premier titre de séjour et ayant signé un Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI). Elle reprenait les principes et les grands thèmes de l'enquête PPM « Parcours et profils des migrants » conduite par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) en deux vagues, en 2006 et en 2007.

Comme pour la première édition, les étudiants, qui n'appartiennent pas à la migration permanente, sont exclus du champ. Un étudiant sur deux repart dans les deux années suivant leur arrivée [12].

### Pour en savoir plus

[1] Jourdan V., Prevot M., « L'Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Personnes admises au séjour) – Elipa 2 », *Infos migrations*, n°97, 2020.

[2] Jourdan V., « Les femmes immigrées signataires du CAI en 2009 », *Infos migrations*, n°22, 2011.

[3] Domergue F., « La vie en couple des nouveaux migrants », *Infos migrations*, n°26, 2011.

[4] Bianchini J.-C., « Les titres de séjour délivrés en 2018 », *Infos migrations*, n°96, 2020.

[5] Domergue F., Jourdan V., « L'intégration sur le marché du travail des signataires du Contrat d'accueil et d'intégration en France en 2009 ». In Insee, « Immigrés et descendants d'immigrés en France », *Insee Références*, 2012.

[6] Jourdan V., « ELIPA 2013 : les premiers résultats », *Infos migrations*, n°72-73, juillet 2014.

[7] Jourdan V., « Les premières années en France des réfugiés », *Infos migrations*, n°80-81, décembre 2015.

[8] Le Quentrec-Creven G., « Les conditions de logement des nouvelles migrantes », *Infos migrations*, n°54, mars 2013.

[9] Domergue F., Jourdan V., « Les déterminants du statut d'occupation des logements et de la mobilité résidentielle des ménages immigrés ». In Insee, « Les conditions de logement en France », *Insee Références*, 2017.

[10] Jourdan V., « Les conditions de logement des nouveaux migrants changent et s'améliorent la première année », *Infos migrations*, n°74, Octobre 2014.

[11] Jourdan V., Le Quentrec-Creven G., Mainguené A., « Mesurer les compétences à l'écrit et à l'oral des nouveaux migrants », *Economie et Statistique*, n° 490, 2016.

[12] Lauraire P., « Le parcours des étudiants étrangers arrivés en France entre 2002 et 2016 », *Infos migrations*, n° 88, 2017.

Ministère de l'intérieur

Direction générale des étrangers en France Place Beauvau 75008 Paris cedex 08

<http://www.immigration.interieur.gouv.fr>

Directeur de publication : Jean-Baptiste HERBET

Rédactrice en chef : Virginie Jourdan

Maquette : Jean-Claude Bianchini

